



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

du 28 juin 2018 à 20 heures 30

Par suite d'une convocation en date du vingt et un juin deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le vingt-huit juin deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : CATALA Fabien à Pierre GARCIA, BOURDONCLE Stéphane à Nicole QUILLIEN.

Absents : CATALA Fabien, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée.

Secrétaire de séance : ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 29.05.2018 : **adopté à l'unanimité**.

II- AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Modification des délégués aux conseils d'école (primaire, collège) et au Conseil d'Administration de la résidence Louise de Roquelaure

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les délégués désignés aux conseils d'école (primaire, collège, lycée) par délibération 34 du 8.04.2014 et au Conseil d'Administration de la résidence Louise de Roquelaure par délibération 25 du 8.04.2014, n'étant plus disponibles en raison de contraintes professionnelles, il convient de désigner de nouveaux représentants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

Pour les conseils d'école

- Maternelle Jean Jaurès
 - **Titulaire** : Valérie DILLON (inchangé) ;
 - **Suppléante** : Monique LEMINEZ (en remplacement de Candy VIDAL).
- Primaire Jean Jaurès
 - **Titulaire** : Valérie DILLON (en remplacement de Muriel BERSANS) ;
 - **Suppléant** : Stéphane BOURDONCLE (en remplacement de Fabienne MARIEIRO).
- Collège
 - **Titulaire** : Marie-Françoise ALBAN (inchangé) ;
 - **Suppléant** : Jean-Luc PEISER (en remplacement de Muriel BERSANS).

Pour le CA de la maison de retraite

La nouvelle réglementation ne prévoyant pas de suppléants, mais 3 titulaires, **Marie-Christine JOLIBERT est désignée pour siéger aux côtés des titulaires existants** : Valérie DILLON et Pierre GARCIA (inchangés) ;

2. Convention d'utilisation du vannage canal du Béal sur la parcelle D57 au lieu-dit les Moulins de la Mécanique

Madame le Maire rappelle que la commune, propriétaire du canal du Béal (en amont et en aval du moulin) et du droit d'eau, gère depuis plus de 40 ans la vanne située sur la parcelle D57 acquise dernièrement par un nouveau propriétaire.

Il est aujourd'hui nécessaire de créer une servitude au profit de la commune sur ladite parcelle afin d'établir les droits, devoirs et responsabilités de chacun.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention, à transmettre au propriétaire.

3. Convention de mandat avec la Communauté de communes du Pays de Mirepoix pour la réalisation de travaux sur la voirie communale (programme 2018)

Madame le Maire a rappelé au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix, dans le cadre de ses statuts, accompagne les communes membres qui le souhaitent dans la réalisation des travaux de voirie communale.

Le programme de voirie 2018 s'inscrit dans le cadre d'un programme global de travaux à réaliser sur les communes adhérentes comme cela a été présenté lors du Conseil de Communauté du 29 janvier 2018.

L'État participera au financement de ces travaux dans le cadre de la DETR à hauteur de 30 % (arrêté préfectoral du 23 Avril 2018).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de mandat relative au programme 2018 avec la Communauté de communes du Pays de Mirepoix, pour un montant de 240 670.82 € TTC maximum.

4. Réactualisation du plan de financement des études « urbaine et sécurisation des couverts »

Lors de la séance du 12 avril 2016 le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité sur le lancement de la consultation des bureaux d'études pour la réalisation des études nécessaires à la définition des travaux dans le cadre du projet « Mirepoix 2030 ».

La première étude s'attache à définir les aménagements urbains nécessaires pour renforcer la qualité urbaine de la ville et lui permettre de rester à la hauteur d'un Grand Site Occitanie. Après consultation, le cabinet Volga a été retenu pour mener cette mission. Le montant de la prestation s'élève à 89 800€.

La deuxième étude a pour objet de définir les travaux de sécurisation et d'embellissement des couverts de la place de Mirepoix. Pour la réalisation de cette mission, le cabinet AARP a été sélectionné. Le montant de la prestation s'élève à hauteur de 49 800€.

Afin de réaliser ces études, la mairie a sollicité l'ensemble des partenaires (Etat, Région et Département) pour un accompagnement financier. Après instruction des dossiers par les partenaires, le Département a validé une aide de 20 000€, la Région une aide de 15 000€ et la DRAC une aide de 14 940€.

Afin de compléter la maquette financière, Madame le Maire propose de solliciter une aide complémentaire auprès de l'Etat au titre du FNADT à hauteur de 61 740€.

Le plan de financement proposé est le suivant :

	%	Subvention	€ HT
Études : urbaine et sécurisation des couverts			139 600
État - FNADT	44.2 %	61 740	
Région Occitanie (notifié)	10.7 %	15 000	
État - DRAC Occitanie (notifié)	10.7 %	14 940	
Conseil Départemental de l'Ariège (notifié)	14.4 %	20 000	
Total subventions	80 %	111 680	111 680
Autofinancement	20 %		27 920
Total (HT)	100 %		139 600

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Monique LE MINEZ) approuve le plan de financement et autorise Mme le Maire à engager les démarches pour solliciter l'aide de l'État au titre du FNADT à hauteur de 61 740 €.

II – INFORMATIONS DIVERSES

Valérie DILLON

- Les parents d'élèves demandent un service minimum lors des grèves des enseignants. Valérie DILLON explique qu'il est difficile d'établir une liste de personnes compétentes (ALAE, retraités de l'Enseignement, etc.) ; celles qui ont été contactées ont toutes refusé.
- Le service d'aide aux devoirs (CLAS), assuré par l'EISE depuis plus de 10 ans qui prêtait les locaux, ne sera pas maintenu. Un animateur sur les deux mis à disposition par la Communauté de communes ne sera pas reconduit en septembre, ce qui induit la fermeture du service.

- L'accueil de jour de l'EISE pour les malades d'Alzheimer, avec le personnel mis à disposition par le CHPO (Centre Hospitalier du Pays d'Olmes), ne sera plus assuré par manque de patients.

Marie-Françoise ALBAN

- Lors de la première réunion du Conseil Municipal d'Enfants, les jeunes élus très pertinents ont déjà proposé des idées : city foot, etc. ; Attention, les projets devront être précisés et structurés.

Christian CIBIEL

- Le SMDEA réalise actuellement des travaux rue Carnot ;
- La population de Mirepoix sera recensée en 2019. A cette occasion, la commune devra recruter du 17 janvier au 16 février des agents recenseurs (7 à 8 en fonction de la répartition des secteurs).

Jean Luc PEISER

- Participe aux rencontres du 30 juin portant sur la lutte contre l'ambroisie ;
- Signale que certains agents ne respectent pas les consignes de sécurité au travail : *Madame le Maire lui demande de rédiger un courrier explicite.*
- Prévoir des ventilateurs à l'école Jean Jaurès : *Madame le Maire répond qu'ils ont été commandés.*
- Verbalisation chemin de la Mestrise :
 - Les arbres cachent le panneau « STOP » → Madame LE MINEZ propose une mise en demeure avec délai d'exécution de 3 semaines ; au-delà l'entreprise, mandatée par la Mairie, facturera le propriétaire ;
 - Les automobilistes ne s'arrêtent pas au « cédez le passage » → à remplacer par un « STOP » ; *c'est volontairement, après réflexion et analyse que ce panneau a été installé.*

Pierre ROUGÉ

- Demande quand débutera le fauchage des chemins communaux ? (1)

Monique LE MINEZ

Appuyée par Mme ALBAN, elle relève l'étalement de plus en plus important des terrasses, et regrette que les commerçants ne fassent pas l'effort de supprimer les parasols publicitaires. Elle précise qu'une unité de couleur devrait être imposée par arrêté municipal.

En réponse, Madame le Maire explique que les commerçants paient une redevance d'occupation du domaine public et dans la mesure où les terrasses ne représentent pas un danger, il serait regrettable de leur imposer des contraintes supplémentaires, d'autant que les mois de mai et juin ont été épouvantables, qu'il ne leur reste que trois mois pour travailler et qu'ils constituent le cœur de l'économie locale.

Imposer des règles en matière d'unité de couleur et de mobilier ne peut se faire par arrêté municipal car soumises à l'avis des instances compétentes en la matière.

Elle délègue Mme ALBAN, maire adjointe en charge du patrimoine, et Mme LE MINEZ pour l'organisation d'une réunion avec les commerçants au cours de laquelle elles pourront faire part de leurs remarques.

Séance levée à 22 h

Le secrétaire de séance, Pierre ROUGÉ

(1) Déjà engagé depuis une quinzaine de jours.